



# Fiche formation

## Capitaine 200

**Intitulé de la Formation** : « Diplôme du Capitaine 200 »- (C 200)

RNCP : 38863

Publié 08/04/2024

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **12 à 15 apprenants**

### Finalité(s), Objectif(s) de la formation et débouché (s)

Le brevet de capitaine 200 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de capitaine et de chef mécanicien en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

La formation de capitaine 200 permet la délivrance d'un titre polyvalent qui permet à son titulaire formé d'exercer

- au pont, des fonctions au niveau de direction sur des navires armés au commerce d'une jauge brute inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes, en tant qu'officier chef de quart à la passerelle, second capitaine ou capitaine sur des navires armés au commerce de jauge brute inférieure à 200, allant au plus à 20 milles des côtes,
- à la machine, des fonctions au niveau de direction sur tout navire d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW, en tant qu'officier chargé de quart à la machine, second mécanicien ou chef mécanicien sur tous navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW.

Le marin titulaire de ce titre peut aussi l'exercer des fonctions de commandement sur des navires armés aux cultures marines.

Le brevet de capitaine 200 est délivré par la Direction de la Mer après 12 mois de navigation effective.

### Objectifs de la formation

Le titulaire du brevet de capitaine 200 est responsable de l'expédition maritime et représente l'armateur en toute circonstance. Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage.

À ce titre, la formation capitaine 200 permettra d'acquérir les compétences suivantes :

En tant que capitaine :

- maîtriser les règles de conduite du navire,
- manœuvrer son navire dans toutes les circonstances en toute sécurité,
- planifier un voyage et diriger la navigation,
- utiliser et comprendre les phrases normalisées en langue anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité,
- savoir rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- maîtriser les bases du droit et de l'économie maritimes,
- connaître les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité et lui assurer un bon état de navigabilité,
- maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire,
- respecter la réglementation relative à la protection du milieu marin.

En tant que chef mécanicien :

- assurer la conduite et la maintenance de la machine propulsive et des auxiliaires d'un navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW ;
- savoir faire fonctionner les systèmes électriques ;

- connaître les risques spécifiques au compartiment machine et savoir mettre en oeuvre les moyens de lutte prévus.

**Type de formation** (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 490 heures** (*évaluations comprises*)
  - Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel.
  - Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, simulations).
  - Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
  - Validation des acquis : Ministère chargé de la mer
- Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

### Titre(s) visé(s)

- Attestations de formation menant au diplôme de « capitaine 200
- Titre polyvalent niveau - 3 (anciennement V)

Suite de parcours : Diplôme de capitaine 500 (après 12 mois de navigation) / Diplôme 750kW

### Texte(s) de référence

Arrêté du 20 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200.

Annexes II et III modifiées de l'arrêté du 20 août 2015, fixant le programme de formation et d'évaluation.

Site : <https://formations.mer.gouv.fr/>

### Prérequis

Pour être admis à suivre les formations permettant d'acquérir chacun des modules P1-1, P2-1 et NP-1, tout candidat doit :

1° Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées dans le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 ;

2° Être titulaire de l'un des titres, diplômes ou attestations suivants :

- du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle ou du certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arrêté du 18 août 2015 susvisé,
- d'un diplôme, d'une attestation ou d'un titre reconnu dans le tableau 1 de l'annexe I du présent arrêté pour être admis à suivre le cursus de formation conduisant à la délivrance du diplôme de capitaine 200,
- du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche, et

3° Avoir effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.

### Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves des modules **P1-1, P2-1, M1-1, M2-1 et NP-1**.

Chaque module est acquis et donne lieu à une attestation de succès, dès lors que le (la) candidat(e) a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sous réserve de ne pas avoir obtenu de note éliminatoire (= 0/20) à l'une des épreuves du module.

**Attention** est aussi éliminatoire une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux » dans le module P1-1 (navigation)

Pour se faire délivrer le **DIPLÔME du capitaine 200** l'apprenant doit :

- avoir suivi les modules de formation correspondants et justifier de leur acquisition,
- être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), valide,
- être titulaire, d'un certificat d'enseignement médical de niveau II, valide,
- être titulaire d'un certificat général d'opérateur (CGO),(zone A3 DOM)
- être titulaire des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (SBNP 1, 2 3 et 4).

Pour se faire délivrer le **BREVET du capitaine 200** l'apprenant doit :

- être titulaire et justifier du diplôme de capitaine 200 ou autres titres et diplômes reconnus (cf. Tab.2, Annexe 1, arr. C200 du 20/08/2015) et des modules STCW requis,
- satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par arrêté,
- avoir accompli un temps de navigation de 12 mois, à minima,

- être âgé(e) de 20 ans au moins le jour de la demande de brevet.

### Positionnement, programme et modalité d'évaluation de la formation

#### Positionnement :

- Test de positionnement

#### Programme de formation

	Formation modulaire C200	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Diplôme du capitaine 200	<b>Module P1-1</b> (Navigation)	- Navigation	45 h	45h
		- Météorologie	12 h	
		- Stage radar		18h
		- Tenue de quart	24h	
		- Règle de barre, feux de balise signaux	18h	18h
		- Anglais SMCP	12h	
		- , Manœuvre		
	<i>Total module P1-1</i>		192h	
	<b>Module P2-1</b> (manutention et arrimage de la Cargaison...)	- Description, construction, stabilité, sécurité	24 h	
	<i>Total module P2-1</i>		24 h	
	<b>Module M1-1 et M2-1</b> (Machine marines électricité)	- Machine marines - Électricité	21h 12h	51h 21h
	<i>- Total module NP-0</i>		105h	
Diplôme du capitaine 200	Formation modulaire C200	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
			<b>Module NP-1</b> (National pont)	- , l'environnement réglementaire et le rapport de mer
	<i>- Total module NP-0</i>		22h	

(suite) Diplôme de capitaine 200	<b>Formation spécifique C 200</b>	<b>Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers :</b> <i>UV encadrement des passagers</i> <i>UV sécurité locaux réservés aux passagers</i> <i>UV situations de crise/comportement humain</i> <i>UV Formation en matière de sécurité des passagers- cargaison / coque</i>	24 h	
		Enseignement médical niveau II (EM II) : (Premiers secours en équipe mer, Soins élémentaires et Hygiène et prévention des risques et formation pratique aide médicale en mer-consultation télé médicale de niveau 2)	53h	
		Certificat Général d'opérateur (CGO)	35h	35h
		<i>- Total module spécifique :</i>	147 h	

<b>Total de la formation</b>	<b>490 h</b>
------------------------------	--------------

### Validation de la formation

Les modules nécessaires à l'acquisition du diplôme de capitaine 200 sont au nombre de cinq :

- Module P1-1 (Navigation),
- Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord),
- Module M1-1 (Machines marines)
- Module M2-1 (Électricité)
- Module NP-1 (Module National Pont)

Épreuves	Modalités d'évaluation
<b>Module P1-1 (Navigation)</b>	
Navigation / Météorologie, tenue de quart /manœuvre	Une épreuve finale écrite
Règles de barre, feux, balisage	Une épreuve finale orale
Stage RADAR	Une épreuve pratique en cours de formation
Carte marine	Une épreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation
Anglais SMCP	Une épreuve finale orale
<b>Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)</b>	
Description et construction / Stabilité / Sécurité	Une épreuve finale écrite
<b>Module M1-1 (Machines marines)</b>	
	Épreuves pratiques en cours de formation
<b>Module M2-1 (Électricité)</b>	
	Épreuves pratiques en cours de formation
<b>Module NP- (Module National Pont)</b>	
Environnement réglementaire / Rapport de mer	Une épreuve finale écrite

Sont déclarés admis à l'examen les candidats qui ont obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une note moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve de règle de barre, feux, balisage.

### Consigne pour les évaluations les modules M1-1 et M2-1

L'obtention du module « Machines marines » est constitué de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer :

- les compétences « machine » comprenant la préparation, le démarrage effectif, la montée en allure et le stoppage d'un moteur Diesel marin 4 temps d'une puissance d'au moins 150 kW, équipé idéalement d'un démarreur électrique, et une résolution de panne ;
- la réalisation d'au moins une opération d'entretien et une opération de dépannage relative à :
- un moteur hors-bord,
- et un moteur Diesel de propulsion.

L'obtention du module « Electricité » est constitué de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer : • les compétences « électricité » comprenant au moins une résolution de panne ; • la réalisation d'au moins une opération d'entretien et une opération de dépannage relative à l'installation électrique

### Condition de validation du C200

Tout candidat à un brevet de capitaine 200 doit :

- 1° Avoir 20 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de brevet ;
- 2° Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées dans le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 ;
- 3° Être titulaire de l'un des diplômes suivants :
  - Du diplôme de capitaine 200, ou
  - D'un diplôme reconnu dans le tableau 2 de l'annexe I du présent arrêté pour la délivrance du brevet de capitaine 200
- 3° Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) en cours de validité pour exercer des fonctions à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance ;
- 4° Être titulaire du certificat attestant la validation de l'enseignement médical de niveau I (EM I), de niveau II (EM II) ou de niveau III (EM III) en cours de validité ;
- 5° Être titulaire du certificat restreint d'opérateur (CRO) ou d'un certificat général d'opérateur (CGO) en cours de validité ;
- 6° Avoir effectué un service en mer d'une durée égale :
  - à douze mois au moins, ou
  - à six mois au moins postérieurement à l'obtention de leur baccalauréat pour les titulaires du baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes, ou
  - six mois au moins postérieurement à leur entrée dans la formation pour l'obtention de leur diplôme pour les titulaires :
    - o du brevet de technicien supérieur maritime Pêche et gestion de l'environnement marin, ou
    - o du diplôme d'études supérieures de la marine marchand

### Moyens pédagogiques

#### Plateau technique

- Salles de cours climatisées, équipées de vidéoprojecteur
- 3 navires d'applications + un navire de secours + un canot de sauvetage sous bossoirs
- 1 salle laboratoire mécanique (moteurs hors-bord et in-bord).
- 1 espace couvert pour les travaux pratiques d'entretien du navire, de matelotage, d'accastillage de sécurité sauvetage et de voilerie.
- 1 atelier mécanique,
- 1 atelier soudure,
- 1 simulateur de machines et électricité
- 1 salle de simulateur radio SMSDM
- 1 salle de simulation à la navigation

#### Méthodes / techniques

- Expositive et affirmative : exposé, cours magistral, exposé filmé, prise de notes...
- Démonstrative / didactique : démonstration, reproduire à l'identique (oral ou la gestuelle) ...
- Interrogative : Questionnement du formateur (dans l'autre sens), échanges
- Active : exercices d'application, travail en sous-groupe, simulation, jeux de rôle, étude de cas, mise en situation, tour de table, résolution de problèmes travaux pratiques, débat, discussion ...

- Expérimentale /découverte : Effectuer un geste ou tenir une posture, mise en situation, jeux de rôle, simulation, lecture, recherche d'informations, travail en sous-groupe, exercices d'application

### **Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences**

Les moyens : Observer/évaluer/mesurer par des outils (questionnaires, exercices, simulations...) tout au long de la formation ; pour les formations la formation du C 200, par des questionnements continus

① Pour le contrôle des acquisitions des compétences

- Indicateurs de réussite ou d'échec (grilles de lecture ou d'analyse d'une prestation).
- Questionnaires (listes de questions, schémas à compléter ...).
- Exercices d'application (avec grilles de compétence) ; Études de cas ; Mises en situation / Simulations.

② Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

③ Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

### **Indicateur de performance**

	2020	2021	2022	2024
Taux de réussite	69%	58,5 %	98 %	

### **Équivalence**

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

### **Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap**

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : [www.efpma-martinique.com](http://www.efpma-martinique.com))

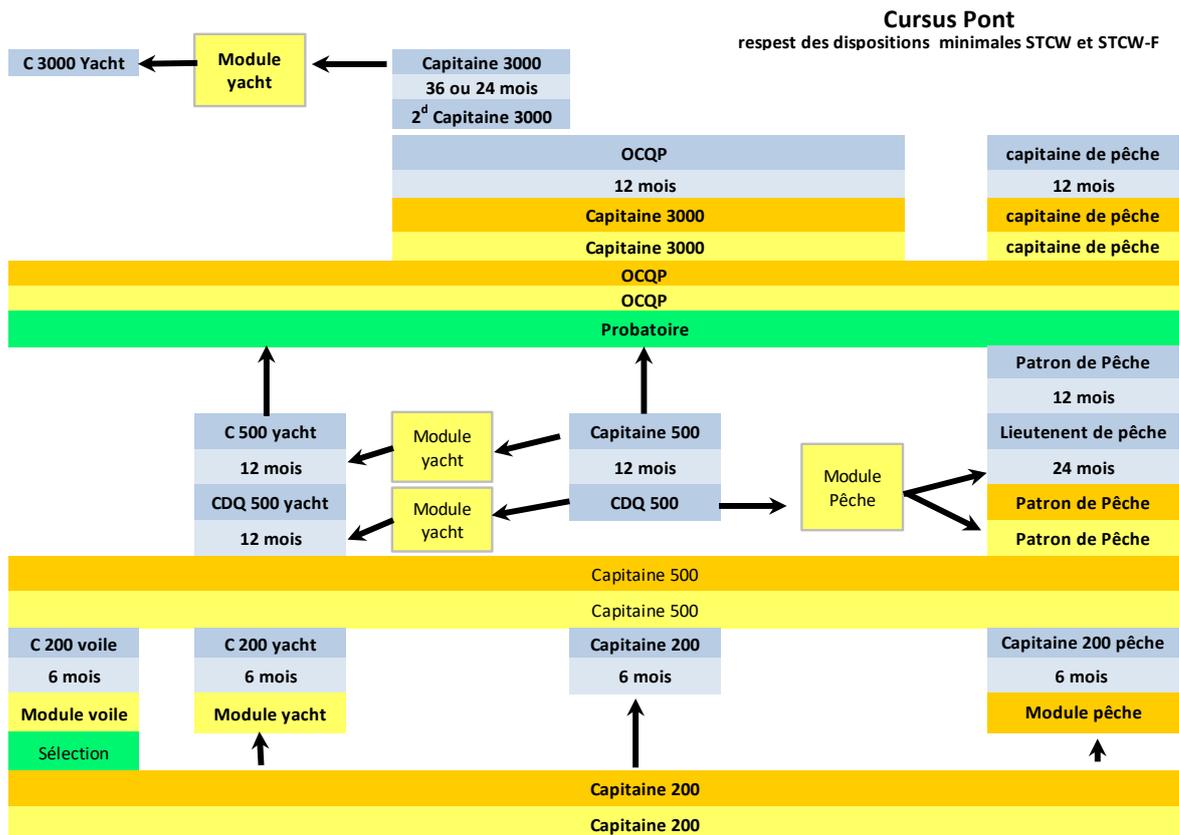
### **Coût de la session**

9 310 euros

### **Financement**

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (eues) d'emploi, autre...

### Passerelles et suite de parcours



### Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, visio, échange par courriel et / ou physique).
  - ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet [www.efpma-martinique.com](http://www.efpma-martinique.com) ou transmission par courriel  
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
  - ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
  - ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
  - ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
  - ✚ Convocation des admis pour une pré-rentrée et un test de positionnement (*en présentiel ou en visioconférence*) 3 semaines avant le début de la formation.
- Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel